



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 21147

## Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la composition du groupe de travail présidé par Mme Dekeuwer-Desfossez chargé de préparer la réforme du droit de la famille et qui rassemble tous les professionnels intéressés sans associer à cette réflexion les familles et associations. Il lui rappelle ses déclarations du 4 octobre 1997 dont les termes : « il n'y aura pas de bonnes réformes de la justice fondées sur le seul point de vue des professionnels. Il faudra également se placer du côté des citoyens » appellent une application immédiate au bénéfice des représentants des familles et notamment des pères dont la voix est trop rarement prise en considération lors des procédures familiales. Il lui demande donc si une révision de la composition du groupe de travail sur la réforme du droit de la famille peut être envisagée afin de mettre en application les déclarations du 4 octobre 1997 et permettre ainsi aux principaux intéressés de participer à l'élaboration d'une règle équitable et soucieuse du respect des intérêts de chacun.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail, installé à la Chancellerie le 31 août 1998 et chargé de proposer des réformes en droit de la famille d'ici la fin du premier semestre 1999, a volontairement été composé d'un nombre restreint de spécialistes : universitaires, magistrats, avocats, notaire, psychanalyste. Il lui est apparu qu'une structure restreinte était plus à même de formuler des propositions de textes dans le délai imparti. Pour autant, elle est pleinement consciente de la nécessité d'opérer une large concertation préalablement à la mise en oeuvre d'une réforme de cette importance. Aussi a-t-elle demandé à Mme Dekeuwer-Defossez, présidente de ce groupe de travail, de procéder à des consultations élargies des associations intéressées par les secteurs du droit de la famille. Les associations familiales, et notamment celles représentant les intérêts des pères, seront donc entendues par le groupe de travail. L'audition de certaines d'entre elles est d'ores et déjà réalisée et d'autres planifiées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Bussereau](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21147

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 1998, page 6100

**Réponse publiée le :** 8 mars 1999, page 1438